



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE, QU'IL Y AURA SÉANCE DU CONSEIL LE **2 AVRIL 2024** À 19H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE DU 112 RUE DU PARC À SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure # **2024-03-01** suivante:

Nature et effets : Permettre le lotissement d'un lot avec un superficie dérogatoire et d'une profondeur dérogatoire :

Qui est d'une superficie de 2 273.5 m² et que le règlement de lotissement #2010-117 exige une superficie minimale de 3716 m² pour un lot à 100 mètres ou moins d'un cours d'eau;

Qui est d'une profondeur de 51.40 m et que le règlement de lotissement #2010-117 exige une profondeur minimale de 75 mètres pour un lot à 100 mètres ou moins d'un cours d'eau;

Identification du site concerné : lot #6 575 565 du cadastre du Québec.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 07 mars 2024.

Jacynthe Bourget
Directrice générale greffière-trésorière